

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 06807
Numéro SIREN : 503 182 073
Nom ou dénomination : Aaxen

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 84549

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-07-2019

N° DE DEPOT : 2019R084549

N° GESTION : 2008B06807

N° SIREN : 503182073

DENOMINATION : Aaxen

ADRESSE : 20 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

DATE D'ACTE : 01-07-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

Aaxen
Société par actions simplifiée au capital de 4.979.426 euros
Siège social : 20 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris
503 182 073 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 1^{er} juillet,

La soussignée :

KDC/ONE Europe, une société par actions simplifiée dont le siège social est 39 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris et dont le numéro unique d'identification est 851 826 891 R.C.S. Paris, dûment représentée,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a adopté les décisions ci-après par la signature du présent acte, conformément aux statuts de la Société (les « **Statuts** »), sur l'ordre du jour suivant, à l'initiative du président de la Société :

1. Prise d'acte de la démission de Dominique Vautier de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du comité de direction de la Société ;
2. Désignation de Nathalie Archier Palmer en qualité de présidente de la Société ;
3. Prise d'acte de la démission de Delphine Gieux, Finnley SA et Bernard Maussion de leurs fonctions de membres du comité de surveillance de la Société ;
4. Désignation de Nicholas Whitley, Nathalie Archier Palmer et Gregg Kam en qualité de membres du comité de surveillance de la Société ;
5. Pouvoir pour les formalités.

Il est préalablement rappelé que les présentes décisions sont prises dans le contexte de l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la Société, conformément aux termes d'une promesse de cession conclue le 17 juin 2019 par Knowlton Development Corporation, Inc., en qualité de promettant, et les bénéficiaires y listés, à laquelle est annexée un contrat de cession de titres.

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions à l'ordre du jour ; et
- les Statuts.

L'Associé Unique reconnaît avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

C.C Audit, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informé du projet de décisions et n'a pas formulé d'observations.

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission de Dominique Vautier de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du comité de direction de la Société

L'Associé Unique prend acte de la démission de Dominique Vautier de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du comité de direction de la Société.

L'Associé Unique donne à Dominique Vautier quitus plein et entier de sa gestion en qualité de président de la Société et de membre et président du comité de direction de la Société, pour la durée complète de ses mandats.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Désignation de Nathalie Archier Palmer en qualité de présidente de la Société

L'Associé Unique décide, en conséquence de la décision qui précède, de nommer Nathalie Archier Palmer, née le 16 octobre 1968 à Colmar (France), de nationalité française, demeurant 29 boulevard de Montmorency, 75016 Paris (France), en qualité de présidente de la Société, avec effet en date de ce jour et pour une durée illimitée.

Nathalie Archier Palmer, pressentie, a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et n'était soumise à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

L'Associé Unique prend acte de ce qu'en application de l'article 12.2 des Statuts, Nathalie Archier Palmer, en sa qualité de présidente de la Société, est désormais membre et présidente du comité de direction de la Société.

Nathalie Archier Palmer exercera les pouvoirs de présidente de la Société et de membre du comité de direction de la Société conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Prise d'acte de la démission de Delphine Gieux, Finnley SA et Bernard Maussion de leurs fonctions de membres du comité de surveillance de la Société

L'Associé Unique prend acte de la démission de Delphine Gieux, Finnley SA et Bernard Maussion de leurs fonctions de membres du comité de surveillance de la Société.

L'Associé Unique donne à Delphine Gieux, Finnley SA et Bernard Maussion quitus plein et entier de leur gestion en qualité de membres du comité de surveillance de la Société pour la durée complète de leurs mandats.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Désignation de Nicholas Whitley, Nathalie Archier Palmer et Gregg Kam en qualité de membres du comité de surveillance de la Société

L'Associé Unique décide, en conséquence de la décision qui précède, de nommer :

- Nicholas Whitley, né le 12 juin 1971 à Aberdeen (Ecosse), de nationalité britannique, demeurant 53 Ballantyne Avenue north, Montreal West, Quebec H4X 2B7 (Canada) ;
- Nathalie Archier Palmer, née le 16 octobre 1968 à Colmar (France), de nationalité française, demeurant 29 boulevard de Montmorency, 75016 Paris (France) ;
- Gregg Kam, né le 30 avril 1963 à New York (Etats-Unis), de nationalité américaine, demeurant 31 Nottingham Road, Short Hills, NJ 07078 (Etats-Unis) ;

en qualité de membres du comité de surveillance de la Société, avec effet en date de ce jour et pour une durée illimitée.

Nicholas Whitley, Nathalie Archier Palmer et Gregg Kam, pressentis, ont fait savoir qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient soumis à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de leur interdire l'exercice de leurs fonctions.

Nicholas Whitley, Nathalie Archier Palmer et Gregg Kam exerceront les pouvoirs de membre du comité de surveillance de la Société conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique :



KDC/ONE Europe

Par :